

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 Juin 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le 25 Juin à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
18 Juin 2018

Date de l'affichage :
18 Juin 2018

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD (arrivé à 19h13), Madame Françoise BEAULIEU, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Monsieur Alain LAVABRE (arrivé à 19h26), Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Nathalie ZEKHNINI (arrivé à 19h27), Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Denis GROJEAN, Monsieur Nicolas HUE, **formant la majorité absolue des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne DALAIS a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PELLERIN,
Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Geneviève BOUSSINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LE COQ,
Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Madame Martine PLASSART
Monsieur Philippe HURE a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU,
Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Monsieur Marc LEROUGE jusqu'à son arrivée à 19h27

Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Monsieur Aurélien FARNAULT,
Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT,
Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE,
Madame Marie-Hélène RODRIGUES a donné pouvoir à Monsieur Philippe PALLIN,
Madame Alexandrine NANCY a donné pouvoir à Monsieur Denis GROJEAN,

Absent : Monsieur Antoine AKKAOUI.

Secrétaire de séance : Madame Tiffany AMBIEHL.

====*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

====*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°18-069 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « Les Misérables » le 21 mars 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 199,62 € (salaire brut)

N°18-070 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « Les Misérables » du 22 au 23 mars 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 199,62 € (salaire brut)

N°18-071 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché d'entretien et contrôle des ascenseurs, monte-charges et appareils élévateurs de la ville des Clayes-sous-Bois avec la Société OTIS de Suresnes (92). Cet avenant est pris afin d'ajouter l'ascenseur de l'école Paul Eluard à la liste des appareils déjà entretenus par cette Société.

Coût : La plus-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à un montant forfaitaire annuel de **690,00 € HT**.

Le nouveau montant annuel du marché, pour l'entretien préventif s'élève donc à 6 790,00 € HT soit 8 148,00 € TTC (TVA 20%). Pour les prestations liées à l'entretien correctif, la rémunération reste rémunérée par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires.

N°18-072 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat de maintenance du logiciel de gestion de salle municipale 3D Ouest avec la Société 3D OUEST de Lannion (22).

Coût : forfait annuel : 180,00 € HT soit **216,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-073 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention avec Monsieur Franck STROMME de Poissy pour le prêt d'une exposition intitulée « Au fil des notes de la chanson française » du 7 au 29 avril à l'Espace Noiret.

L'exposant s'engage également à participer au Forum des Métiers (destinés aux collégiens) le 14 mars où il animera un stand intitulé « photographe d'artistes »

Coût : Prêt de l'exposition : **700,00 € net**
Participation au Forum des Métiers : **200,00 € net**

N°18-074 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Pôle

Logement -

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Monsieur et Madame SHINWARI du 21 mars au 21 avril 2018.

Recette : Loyer mensuel : **206,53 €** (hors charges)

Monsieur et Madame SHINWARI contracteront une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Ils feront les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assureront les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°18-075 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°3 au marché de travaux pour la création d'une centre de loisirs au 2^{ème} étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 3 : Electricité avec la Société AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

Lors de la réalisation des travaux, des nouveaux ajustements techniques mineurs se sont révélés indispensables notamment en ce qui concerne l'éclairage extérieur avec la fourniture et pose de projecteurs, d'une console murale, de câbles, d'une boîte de dérivation, d'une borne de raccordement, d'un disjoncteur, d'un bloc différentiel, d'une horloge astronomique ainsi que la création de 2 alimentations ballon ecs et de trois prises pour le centre de loisirs au 2^{ème} étage et la mise en place d'une sonnerie de forte puissance en extérieur, côté cour.

Coût : Les plus-values liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 5 257,05 € HT soit **6 308,46 € TTC**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 102 707,03 € HT soit 123 248,44 € TTC.

N°18-076 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Demande de subvention à la Direction Régionale de la Jeunesse , des Sports et de la Cohésion Sociale dans le cadre du dispositif « Programme 163 » 2018, pour les projets de la

ville des Clayes-sous-Bois.

Les grands axes définis dans le Projet de fonctionnement du Service Jeunesse, à savoir : soutenir les jeunes à l'insertion socioprofessionnelle, promouvoir l'autonomie des jeunes et leur citoyenneté en favorisant l'accès à la l'information, accompagner les jeunes dans la réalisation de projets (solidaires, formation, stage...) sont en adéquation avec les priorités 1 et 2 du dispositif.

Une demande de subvention a donc été demandé pour :

- Chantiers jeunes : 2 800,00 €
- Comité IdéAdos : 3 500,00 €

N°18-077 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) de Paris pour former un agent communal au BAFA (approfondissement) pour se spécialiser « Assistant Sanitaire ».

Cette formation se déroulera du 22 au 28 avril 2018.

Coût : **470,00 € net** (exonération de la TVA)

N°18-078 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec LMF SARL (Levage Manutention Formation) de Guitrancourt (78) pour former un agent communal à une session de conduite en sécurité des plates-formes élévatrices (CACES 386 cat 1B).

Cette formation se déroulera du 18 au 19 avril prochain (soit 14 h).

Coût : **430,00 € net** (exonération de TVA)

N°18-079 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Tarif scolaire pour le spectacle vivant en direction des établissements scolaires non clétiens pour tous les spectacles, un tarif pour le spectacle vivant hors spectacles scolaires proposés à titre gracieux pour les clétiens et un tarif abonné pour les moins de 18 ans pour un montant de 4 €.

Ce tarif est applicable à compter du 1er juin 2018 à l'Espace Noiret.

N°18-080 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°4 au marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 5 : Electricité – SSI – Courants forts – courants faibles avec la Société GED – Ets GODEFROY de Limay.

Lors de la réalisation de ces travaux, un ajustement technique mineur a été nécessaire notamment en ce qui concerne le raccordement électrique de l'escalier du 1^{er} étage.

Coût : La plus-value liée à la modification apportée s'élève à 1 972,50 € HT soit **367,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 59 867,29 € HT soit 71 840,75 € TTC.

**N°18-081 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 8 : Revêtement de sol souple – peinture avec la Société LAUMAX de Fontenay-sous-Bois (94).

Lors de la réalisation de ces travaux, des ajustements techniques mineurs ont été nécessaires notamment la mise en peinture des radiateurs, des travaux de peinture liés à la modification de la niche du mur central, diverses reprises sur les murs après repose des radiateurs, à la peinture de deux poteaux métalliques et à la reprises sur murs, allèges et tablettes des menuiseries extérieures suite à l'intervention du lot Menuiseries.

Coût : La plus-value liée à la modification apportée s'élève à 1 305,60 € HT soit **566,72 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 19 578,20 € HT soit 23 493,84 € TTC.

**N°18-082 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Acte d'engagement pour une assurance dommages – ouvrages avec la Société SMACL Assurances de Niort (79) dans le cadre de la construction d'une halle de marché ouverte.

L'offre comprend :

La garantie de base : garantie des risques visés à l'article L. 242-1 du Code des Assurances) qui compromettent la solidité des ouvrages constitutifs de l'opération de construction, affectent l'ouvrage dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement et le rendent impropre à sa destination, affectent la solidité d'un élément d'équipement indissociable des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert.

La garantie d'éléments d'équipement : garantie de dommages matériels entraînant la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792,3 du Code civil lorsqu'ils rendent les éléments d'équipement inaptes à remplir les fonctions qui leur sont dévolues.

La garantie des dommages immatériels après réception : Garantie des dommages immatériels subis par le ou les propriétaires de la construction et/ou le ou les occupants résultant directement d'un dommage matériel survenu après réception et garanti au titre du présent contrat.

Coût : cotisation 15 930,00 € HT soit **17 363,71 € TTC** (TVA 9 %)

N°18-083 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations (local pour l'installation d'une machine à laver et d'un sèche-linge à la Maison des Sports) à l'USMC – section Football.

Le contrat prend effet à la date d'installations du matériel et ce, pour une durée d'un an. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 5 ans.

Coût : La ville prend à sa charge le coût des travaux nécessaires pour l'installation des 2 appareils ménagers (travaux de plomberie et d'électricité).

Le club s'acquittera du coût des fluides (eau et EDF) réellement consommés.

Le calcul du coût sera le suivant/trimestre :

- Eau : nb de m³ consommés x coût du m³ à la date du relevé
- EDF : nb de Kw consommés x coût du Kw à la date du relevé.

N°18-084 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat pour des missions de contrôle technique L, LE et SEI dans le cadre des travaux de réaménagement phase 2 de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC France de St-Quentin-en-Yvelines.

Coût : Forfait : 2 400,00 € HT soit **2 880,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-085 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat pour des missions de coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé des Travailleurs) , catégorie 3 dans le cadre des travaux de réaménagement phase 2 de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC France de St-Quentin-en-Yvelines.

Coût : Forfait : 2 000,00 € HT soit **2 400,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-086 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du système de vidéoprotection et la modernisation de la BLR dédiée à la vidéoprotection avec la Société Euro Intégrité Informatique Services (EURO IIS) de Paris 9ème.

Coût : 17 700,00 € HT soit **21 240,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-087 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché d'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 7 : Sols collés – peintures avec la Société ADP 2000 du Mesnil le Roi (78).

Lors de la réalisation des travaux, des ajustements techniques mineurs ont été nécessaires notamment la mise en peinture des façades sur cour et une diminution du volume de la mise en peinture à effectuer sur l'extension de l'école.

Coût : moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à – 17,50 € T soit – **21,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 73 329,25 € HT soit 87 995,10 € TTC.

N°18-088 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 7 : Sols collés – peintures avec la Société ADP 2000 du Mesnil le Roi (78).

Lors de la réalisation des travaux, des ajustements techniques mineurs ont été nécessaires notamment la fourniture et pose de plinthes dans le bureau de la directrice et au 2^{ème} étage ; la mise en peinture du faux-plafond et des jouées au 2^{ème} étage ainsi que le ravalement des pignons droit et côté ascenseur. En outre, il ne s'est plus avéré nécessaire de procéder à la pose de films sur baies au 2^{ème} étage, la mise en peinture de certains murs existants en bufflon ainsi que la fourniture et pose d'un tapis brosse.

Coût : les plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élèvent à 16 420,00 € HT soit **19 704,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 81 750,75 € HT soit 98 100,90 € TTC.

N°18-089 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 1 : Déconstruction – Gros œuvre – terrassements – VRD – Fondations – Carrelage avec la Société NEC (Nouvelle Entreprise de Construction) de Paris 4^{ème}.

Lors de la réalisation des travaux, des ajustements techniques mineurs se sont de nouveau avérés indispensables notamment le remplacement du parquet massif prévu au marché par du carrelage équivalent C2, des travaux supplémentaires de carrelage sur escalier dito allée centrale ou encore la dépose puis la repose des portes en verre de la salle des mariages.

Coût : La moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élèvent à : - 1 721,60 € HT soit – **2 065,92 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 88 838,27 € HT soit 106 605,92 € TTC.

N°18-090 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien du central téléphonique de l'Espace Winnicott avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94).

Cet avenant est pris en raison d'actualiser la formule de variation du prix suite à la suppression de l'un des index la composant. L'index PSDT, qui constitue donc la formule de variation du prix, a été supprimé rendant ainsi ladite formule inopérante. Il convient donc de l'actualiser. En outre, afin de se conformer à l'article 16 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif à la durée des marchés publics, il convient d'introduire une limite à la durée dudit contrat de maintenance et d'entretien.

L'article 8 dudit contrat relatif à la durée est modifié : il est désormais précisé qu'à l'issue de la première période de 5 ans, la durée totale de reconduction ne peut excéder 5 ans.

Coût :

A l'article 6 du contrat, il convient de substituer l'ancienne formule de variation du prix à la formule suivante :

Suivant application de la formule de l'index du bâtiment BT47 électricité base 2010.

$P = P_i$ (prix du contrat de l'année -1) x V_t (Valeur de l'indice de l'année) / V_i (Valeur de l'indice de l'année – 1).

L'indice $V_t = 106,8$ (septembre 2017).

**N°18-091 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien du central téléphonique de la Mairie avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94).

Cet avenant est pris en raison d'actualiser la formule de variation du prix suite à la suppression de l'un des index la composant. L'index PSDT, qui constitue donc la formule de variation du prix, a été supprimé rendant ainsi ladite formule inopérante. Il convient donc de l'actualiser. En outre, afin de se conformer à l'article 16 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif à la durée des marchés publics, il convient d'introduire une limite à la durée dudit contrat de maintenance et d'entretien.

L'article 8 dudit contrat relatif à la durée est modifié : il est désormais précisé qu'à l'issue de la première période de 5 ans, la durée totale de reconduction ne peut excéder 5 ans.

Coût :

A l'article 6 du contrat, il convient de substituer l'ancienne formule de variation du prix à la formule suivante :

Suivant application de la formule de l'index du bâtiment BT47 électricité base 2010.

$P = P_i$ (prix du contrat de l'année -1) x V_t (Valeur de l'indice de l'année) / V_i (Valeur de l'indice de l'année – 1).

L'indice $V_t = 106,8$ (septembre 2017).

**N°18-092 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien du central téléphonique de la Bibliothèque avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94).

Cet avenant est pris en raison d'actualiser la formule de variation du prix suite à la suppression de l'un des index la composant. L'index PSDT, qui constitue donc la formule de variation du prix, a été supprimé rendant ainsi ladite formule inopérante. Il convient donc de l'actualiser. En outre, afin de se conformer à l'article 16 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif à la durée des marchés publics, il convient d'introduire une limite à la durée dudit contrat de maintenance et d'entretien.

L'article 8 dudit contrat relatif à la durée est modifié : il est désormais précisé qu'à l'issue de la première période de 5 ans, la durée totale de reconduction ne peut excéder 5 ans.

Coût :

A l'article 6 du contrat, il convient de substituer l'ancienne formule de variation du prix à la formule suivante :

Suivant application de la formule de l'index du bâtiment BT47 électricité base 2010.

$P = P_i$ (prix du contrat de l'année -1) x V_t (Valeur de l'indice de l'année) / V_i (Valeur de l'indice de l'année – 1).

L'indice $V_t = 106,8$ (septembre 2017).

**N°18-093 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien du central téléphonique de la Cuisine Centrale avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94).

Cet avenant est pris en raison d'actualiser la formule de variation du prix suite à la suppression de l'un des index la composant. L'index PSDT, qui constitue donc la formule de variation du prix, a été supprimé rendant ainsi ladite formule inopérante. Il convient donc de l'actualiser. En outre, afin de se conformer à l'article 16 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif à la durée des marchés publics, il convient d'introduire une limite à la durée dudit contrat de maintenance et d'entretien.

L'article 8 dudit contrat relatif à la durée est modifié : il est désormais précisé qu'à l'issue de la première période de 5 ans, la durée totale de reconduction ne peut excéder 5 ans.

Coût :

A l'article 6 du contrat, il convient de substituer l'ancienne formule de variation du prix à la formule suivante :

Suivant application de la formule de l'index du bâtiment BT47 électricité base 2010.

$P = P_i$ (prix du contrat de l'année -1) x V_t (Valeur de l'indice de l'année) / V_i (Valeur de l'indice de l'année - 1).

L'indice $V_t = 106,8$ (septembre 2017).

N°18-094 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 3 : Plâtrerie – Cloisons et Plafonds suspendus avec la Société ISOPHON Sarl de Fontenay-sous-Bois (94).

Lors de la réalisation des travaux, de nouveaux ajustements techniques mineurs ont été nécessaires notamment la fourniture et la pose d'un coffrage en plaque de plâtre sur ossature métallique non apparente ainsi que la fourniture et pose de trappe de visite.

Coût :

La plus-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à : 1 000,00 € HT soit **1 200,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 42 299,06 € HT soit 50 758,87 € TTC.

N°18-095 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du concert de « CharLélie Couture » les 6 et 7 avril 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : **384,20 €** (salaire brut)

N°18-096 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Yves ROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du concert de « CharLélie Couture » les 6 et 7 avril 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : **384,20 €** (salaire brut)

**N°18-097 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au marché de Fourniture, installation et maintenance de moyens d'impression. Lot 3 : Imprimantes avec la Société KONICA MINOLTA Business Solutions France de Carrières-sur-Seine (78).

Cet avenant est pris car il s'est avéré que, parmi les imprimantes BH 3301 P livrées, bien que conforme au marché, il était nécessaire d'ajouter un bac de papier additionnel pour 250 feuilles compte tenu des besoins en impression du service urbanisme.

Coût : Plus-value liée à la modification de la prestation s'élève à un montant forfaitaire annuel de 92,40 € HT soit **110,88 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 6 900,72 € HT soit 8 280,86 € TTC.

N°18-098 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Avenant à la convention initiale annuelle de mise à disposition d'installations sportives (terrain A7, un local de rangement, des vestiaires et sanitaires situés Parc Carillon) avec l'Association HEADLESS HUNT-QUIDDITCH 78 pour le déroulement de son activité sportive.

La convention initiale a été signée le 21 septembre 2017 et en raison de l'évolution de son activité et du nombre et profil de ses adhérents, l'association a souhaité accéder aux vestiaires, aux toilettes et obtenir un local de rangement dans les installations du Parc Carillon. Les autres modalités restent inchangées.

**N°18-099 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale Salvador Allendé par St-Quentin-en-Yvelines pour les centres de loisirs de la commune les 19, 24 et 27 avril 2018.

Coût : **1,70 €** / passage unitaire en piscine (enfant-animateur)

N°18-100 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Contrat de cession avec la Société COLLECTIVISION de Montpellier (34) pour la mise à disposition d'un film sur support DVD « Jack et la mécanique du cœur » destiné à être projeté le 24 avril 2018 dans le cadre d'une représentation publique gratuite.

Coût : Film : 128,94 € HT soit **136,03 € TTC** (TVA 5,5 %)
Montant forfait de frais de port et d'assurance Aller : 8,23 € HT soit **9,88 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-101 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Contrat de maintenance ZEN pour un nettoyeur haute pression du Centre Technique Municipal (appareil HD 6/15 C plus) avec la Société KARCHER SAS de Bonneuil sur Marne (94).

Le contrat, qui comprend une visite annuelle, est conclu pour durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an , ne pouvant excéder 5 ans.

Coût : 281,00 € HT soit **337,20 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-102 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – Etanchéité – Carrelage – Faïence avec la Société CIF REHABILITATION de Baillet (95).

Lors de la réalisation des travaux, des ajustements techniques mineurs indispensables ont été nécessaires notamment la suppression des marches le long de la rue et leur remplacement par de l'enrobé ainsi que le remplacement de la faïence au dessus des 3 meubles dans les salles.

Coût : Les plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à 2 947,50 € soit **3 537,00 € TTC** (20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 122 008,70 € HT soit 146 410,44 € TTC.

N°18-103 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie NOMADES de Nelleu (02) pour deux représentations du spectacle « Parle moins fort si c'est d'amour » le 4 mai 2018 à l'Espace Noiret et à destination des collégiens de la ville.

Coût : **1 765,60 € net**

N°18-104 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie NOMADES de Nelleu (02) pour des ateliers théâtre pour les collégiens de la ville les 28 mars – 4 avril et 2 mai 2018 (9 h) au Collège La Fosse aux Dames.

Coût : **1 395,00 € net**

**N°18-105 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Pôle
Logement -**

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Monsieur et Madame SHINWARI du 22 avril au 31 mai 2018.

Recette : Loyer mensuel : **206,53 €** (hors charges)

Monsieur et Madame SHINWARI contracteront une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Ils feront les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assureront les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°18-106 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la Société d'Economie Mixte des 7 Mares d'Elancourt pour l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Noiret.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2018.

Coût : Commission annuelle : 9 600 ,00 € HT soit **10 128,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-107 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux des CPI – locaux des sapeurs-pompiers situés Sente Desnos avec la Société SOCOTEC France d' Eragny-sur-Oise (95).

Coût : Mission (visite : repérage amiante avant démolition et repérage plomb avant travaux) : 1 000,00 € HT soit **1 200,00 € TTC** (TVA 20 %).

Il faut ajouter le coût des analyses des échantillons : 55,00 € HT/unité soit 66,00 € TTC (TVA 20 %).

Le prix global de ces analyses d'échantillons ne pourra pas dépasser le montant maximum de 3 600,00 € HT.

Toute intervention supplémentaire : 350,00 € HT/demi-journée.

N°18-108 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux des locaux archives et associatif situés Sente Desnos avec la Société SOCOTEC France d' Eragny-sur-Oise (95).

Coût : Mission : (visite : repérage amiante avant démolition et repérage plomb avant travaux) : 1 000,00 € HT soit **1 200,00 € TTC** (TVA 20 %).

Il faut ajouter le coût des analyses des échantillons : 55,00 € HT/unité soit 66,00 € TTC (TVA 20 %).

Le prix global de ces analyses d'échantillons ne pourra pas dépasser le montant maximum de 3 600,00 € HT.

Toute intervention supplémentaire : 350,00 € HT/demi-journée.

**N°18-109 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux de l'école Cottage située rue Tristan Bernard avec la Société SOCOTEC France d' Eragny-sur-Oise (95).

Coût : Mission : (visite : repérage amiante avant démolition et repérage plomb avant travaux) : 1 500,00 € HT soit **1 800,00 € TTC** (TVA 20 %).

Il faut ajouter le coût des analyses des échantillons : 55,00 € HT/unité soit 66,00 € TTC (TVA 20 %).

Le prix global de ces analyses d'échantillons ne pourra pas dépasser le montant maximum de 4 320,00 € HT.

Toute intervention supplémentaire : 350,00 € HT/demi-journée.

**N°18-110 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux du Centre de Loisirs Les Bruyères avec la Société SOCOTEC France d' Eragny-sur-Oise (95).

Coût : Mission : (visite : repérage amiante avant démolition et repérage plomb avant travaux) : 2 100,00 € HT soit **2 520,00 € TTC** (TVA 20 %).

Il faut ajouter le coût des analyses des échantillons : 55,00 € HT/unité soit 66,00 € TTC (TVA 20 %).

Le prix global de ces analyses d'échantillons ne pourra pas dépasser le montant maximum de 3 960,00 € HT.

Toute intervention supplémentaire : 350,00 € HT/demi-journée.

**N°18-111 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Contrat pour l'élaboration du dossier technique amiante (DTA) et de la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) des bâtiments communaux avec la Société SOCOTEC France d' Eragny-sur-Oise (95).

Coût : Mission : (visite : repérage amiante avant démolition et repérage plomb avant travaux) : 15 250,00 € HT soit **18 300,00 € TTC** (TVA 20 %).

Il faut ajouter le coût des analyses des échantillons : 55,00 € HT/unité soit 66,00 € TTC (TVA 20 %).

Le prix global de ces analyses d'échantillons ne pourra pas dépasser le montant maximum de 7 150,00 € HT.

Toute intervention supplémentaire : 350,00 € HT/demi-journée.

**N°18-112 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA
CITOYENNETE**

Objet : Contrat de prestation avec FETE EXPRESS de Grisy-Suisnes (77) pour l'organisation d'une fanfare pour la commémoration du 8 mai 2018.

La fanfare, composée de 7 musiciens, jouera de 11 h à 12 h

Coût : 1 200,00 € HT (forfait) soit **1 266,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-113 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat de maintenance pour les applications Kaspersky – sélection Edition, Aruba – IAP 305, Unitends RC818S, Forcepoint NGF 321 et Ucopia Express S250 (50 licences) avec la Société PROTEGO INFORMATIQUE d'Antony (92).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2018.

Coût :

Maintenance préventive (forfait) : 855,00 € HT soit 1 026,00 € TTC (TVA 20 %)

Maintenance curative (forfait) : 1 510,20 € HT soit 1 812,24 € TTC (TVA 20 %)

Total général : **2 838,24 € TTC**

N°18-114 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec l'Association CHARI BOOKING de La Marche (58) pour l'organisation d'un concert avec le groupe KASO le 5 mai 2018 à l'Espace Noiret dans le cadre ses soirées Musik Live.

Coût : 1 000,00 € net

N°18-115 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de programmation avec MJP – services annexes aux spectacles – de Beauvais (60) pour assurer l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018.

Coût : 3 % sur les recettes HT engendrées par la vente de billet

N°18-116 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 : viandes surgelées et produits surgelés avec la Société SYSCO France SAS de Paris 13ème.

Cet avenant est pris pour acter la dissolution de la société DAVIGEL et de sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018.

Les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants demeurent inchangées.

N°18-117 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat de courtage aux enchères avec hébergement, assistance et maintenance via la solution Agorastore avec la Société AGORASTORE de Montreuil (93).

Son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs. Elle permet à la

personne publique de proposer en ligne ses matériels réformés après avoir enregistré les caractéristiques du produit ainsi que des informations liées à la vente. La vente s'effectue entre le vendeur et l'acheteur, Agorastore n'étant pas mandataire.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour une période maximale de 4 ans.

Coût : Le montant de la prestation est fonction d'un taux de commission applicable sur le prix total final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères.

N°18-118 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (cafétéria, terrain de pétanque et ses locaux attenants au Parc Carillon) au Comité d'Entreprise Permaswage le 22 juin 2018 à l'occasion de son tournoi annuel de pétanque.

Recettes : 16,00 €/l'heure x 5 heures = **80,00 €**

N°18-119 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture, installation et maintenance de moyens d'impression. Lot 2 : copieurs multifonctions avec la Société KONICA MINOLTA Business Solutions France de Carrières-sur-Seine (78).

Cet avenant est pris en raison d'une nécessité d'équiper le photocopieur du Sémaphore d'un monnayeur.

Coût : La moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à un montant forfaitaire total trimestriel de 15,21 € HT soit 18,25 € TTC (TVA 20 %).

Le loyer trimestriel total pour le photocopieur s'élève à 165,89 € HT soit 199,07 € TTC (TVA 20 %) et comprend le coût trimestriel de 48,26 € HT soit 58,32 € TTC (TVA 20 %) pour l'option monnayeur.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 29 542,87 € HT soit 35 451,44 € TTC.

N°18-120 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention avec la Compagnie Nomades de Belleu (02) pour l'hébergement de 4 comédiens le 3 mai 2018 à l'hôtel Kyriad de Plaisir.

L'hébergement permettra aux comédiens l'installation de leur spectacle à partir de 6 heures le 4 mai 2018.

Coût : 280,80 € HT soit **336,96 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-121 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de location de matériel de maison géante avec la Sarl ALEP à l'Ecole de la Prévention d'Enghien les Bains (95) du 22 au 26 octobre 2018 ainsi que l'intervention du spectacle vivant « Zoé au Pays des Dangers » le 25 octobre 2018 et destiné aux enfants de 3 à 12 ans.

Coût : Location maison géante : 3 263,64 € HT soit 3 590,00 € TTC (TVA 10 %)

Animation 4 spectacles : 1 075,00 € HT soit 1 290,00 € TTC (TVA 10 %)

soit total général : **4 880,00 € TTC**

**N°18-122 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 7 : Plancher technique avec la Société ESA (Environnement-Services-Aménagement) de Chatenay-Malabry (92).

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment la pose d'une seule trappe d'accès au lieu des 4 prévues initialement.

Coût : Moins-value liée à la non-pose de 3 trappes d'accès s'élève à 526,50 € HT soit **631,80 € TTC (TVA 20 %)**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 33 940,25 € HT soit 40 728,30 € TTC.

N°18-123 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Souscription d'un prêt de 625 000,00 € auprès de la Société Coopérative du Crédit Mutuel destiné à financer les investissements de la commune.

Coût :

Montant : 625,000,00 EUR (six cent vingt cinq mille euros)

Date limite de déblocage des fonds : 30/09/2018.

Durée de la phase d'amortissement : 15 ans avec comme point de départ de l'amortissement la date du jour de l'échéance qui suit le déblocage des fonds soit le 01/10/2018

Taux d'intérêt du prêt : taux fixe de 1,26%, TEG 1,27%

Base de calcul : 365/365

Périodicité des échéances : annuelle

Type d'amortissement du capital : progressif

Frais de dossier : 500€

**N°18-124 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 6 : sols collés, peintures avec la Sarl AVELINE FRERES et CIE de Pierrelaye (95).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : 49 796,40 € HT soit **59 755,68 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-125 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 1 : Démolition, gros œuvre, carrelage, faïence, VRD avec la Société GENETIN sas de St-Ouen-l'Aumone (95).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : 134 497,74 € HT soit **161 397,29 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-126 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 2 : Cloisons, doublages, faux plafonds, menuiseries bois, inox avec la Société MARLIER GENERALE ISOLATION de Beaumont-sur-Oise (95).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : Offre de base : 102 373,79 € HT soit **122 848,55 € TTC** (TVA 20 %)

Variante 1 retenue : dépose des faux-plafonds existants au 1^{er} étage - zone intermédiaire : 1 471,50 € HT soit 1 765,80 € TTC

Variante 2 retenue : flocage de la zone intermédiaire : 5 425,50 € HT soit 6 510,60 € TTC

Variante 3 retenue : fourniture et pose de plafonds suspendus en dalles « OPTA A » de chez ECOPHON ou équivalent : 6 418,50 € HT soit 7 702,20 € TTC

Le montant forfaitaire total de la prestation s'élève donc à 115 689,29 € HT soit **138 827,15 € TTC** (TVA 20 %).

**N°18-127 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –
Commande Publique -**

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 3 : Electricité avec la Société GSE : Gouget Sauvage Electricité de Montigny-les-Cormeilles (95).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : Offre de base : 53 971,21 € HT soit **64 765,45 € TTC** (TVA 20 %)

Variante 1 retenue : dépose et repose des luminaires existants : 1 935,36 € HT soit 2 322,43 € TTC

Variante 2 retenue : alimentations en attente : 1 053,02 € HT soit 1 263,62 € TTC

Variante 3 retenue : dépose et repose des contrôle d'accès existants : 1 273,30 € HT soit 1 527,96 € TTC.

Le montant forfaitaire total de la prestation s'élève donc à 58 232,89€ HT soit **69 879,47€ TTC**.

N°18-128 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 4 : Plomberie, chauffage, VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE sas de PRESLES (95).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : Offre de base : 84 000,00 € HT soit **100 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

Variante 1 exigée retenue : calorifugeage des réseaux d'eau dans le vide sanitaire : 2 663,22 € HT soit 3 195,86 € TTC

Variante 2 autorisée retenue : CTA simple flux en suppression du réfectoire : 17 503,45 € HT soit 21 004,14 € TTC.

Le montant forfaitaire total de la prestation s'élève donc à 104 166,67 € HT soit **125 000,00 € TTC**.

N°18-129 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC, Métallerie avec la Société SAS ESTRADE de Villeneuve la Garenne (92).

Les travaux consistent en la création d'un office, création d'un bloc sanitaire et d'une salle polyvalente et la réhabilitation de 4 classes au 1^{er} étage.

Coût : Offre de base : 22 215,00 € HT soit **26 658,00 € TTC** (TVA 20 %)

Variante 1 retenue : pose de portes double vantail au réfectoire de l'école maternelle : 21 000,00 € HT soit 25 200,00 € TTC.

Le montant forfaitaire total de la prestation s'élève donc à 43 215,00 € HT soit **51 858,00 € TTC**.

N°18-130 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives au Parc Carillon (terrain A 7, la cafétéria, le terrain de boules lyonnaises) à l'Association CDPC (Comité du Personnel Communal de la Mairie des Clays-sous-Bois le 9 juin 2018 pour le déroulement de ses activités sportives.

N°18-131 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives au Parc Carillon (cafétéria et son mobilier) à l'Amicale Loisirs Martiaux (ALM) le 30 juin 2018 pour l'organisation de son assemblée générale et de son repas annuel.

N°18-132 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Contrat avec la Sarl AU PAYS DES KANGOUROUS de Rosny-sur-Seine (78) pour la location de cinq karts à pédales le 23 juin 2018 dans le cadre de la fête du centre social « Le Sémaphore ».

Coût : 645,00 € HT soit **774,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-133 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Contrat avec la Sarl AU PAYS DES KANGOUROUS de Rosny-sur-Seine (78) pour la location de briques XXL les 24 et 25 juillet 2018 dans le cadre des mercredis de l'été du centre social « Le Sémaphore ».

Coût : 175,00 € HT soit **210,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-134 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Contrat avec la Sarl AU PAYS DES KANGOUROUS de Rosny-sur-Seine (78) pour la location d'un foot billard et d'un parcours de mini-golf (livraison, montage, démontage et présence d'un assistant technique compris) le 22 août 2018 dans le cadre des mercredis de l'été du centre social « Le Sémaphore ».

Coût : 1 824,00 € HT soit **2 188,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-135 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux ; Lot 8 : Ascenseur avec la Société ALMA Sas de Sucy-en-Brie (94).

Lors de la réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements techniques mineurs notamment avec la mise en place d'une ligne analogique dédiée à l'ascenseur avec la fourniture et pose d'un système GSM (hors carte SIM et abonnement) afin de permettre le maintien d'une communication constante.

Coût : le montant de la plus-value liée aux modifications s'élève à 500,00 € HT soit **600,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 37 832,00 € HT soit **45 398,40 € TTC** (TVA 20 %).

N°18-136 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Avenant à la régie d'avances des affaires culturelles.

A compter du 1er juin 2018, la régie d'avances paie également les dépenses de frais d'entrées de spectacles.

*_*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2018-032 : COMPTE DE GESTION 2017 – VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2017 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2018-033 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 6 voix contre (Madame le Maire est sortie de la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 9 542 885,41 €

- Recettes : 5 324 663,08 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	26 084 956,51 €	12 106 789,97 €	38 191 746,48 €
Recettes	27 499 490,45 €	14 434 478,87 €	41 933 969,32 €
Résultat de l'exercice	1 414 533,94 €	2 327 688,90 €	3 742 222,84 €
Report exercice antérieur	706 635,98 €	1 348 779,58 €	2 055 415,56 €
Assainissement		-65 202,70 €	
Résultat cumulé	2 121 169,92 €	3 611 265,78 €	5 732 435,70 €
Restes à réaliser : dépenses		9 542 885,41 €	9 542 885,41 €
Restes à réaliser : recettes		5 324 663,08 €	5 324 663,08 €
Résultat global	2 121 169,92 €	-606 956,55 €	1 514 213,37 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2017 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2018-034 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 3 611 265.78 €
- Investissement Compte R/1068 : 1 800 000.00 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 321 169.92 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2018.

2018-035 : RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : Approuve le rapport de la CLECT en date du 27 mars 2018 évaluant les compétences transférées détaillées dans le rapport annexé

2018-036 : FONDS DE CONCOURS SPORT ET CULTURE AUPRES DE SQY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier d'un montant maximum de 285 582€ et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation du gymnase Baquet :

Montant de l'opération (€ HT) : 1 771 679

Subvention : 410 496

Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 1 361 183

Fonds de concours 2017 : 395 009

Fonds de concours demandé : 285 582

2018-037 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 APPROUVE le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 3 247 990 € HT, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et l'entretien des opérations liées au contrat
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans
- à mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logo-type dans toute action de communication

ARTICLE 3 : DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional selon les éléments exposés ;

ARTICLE 4 : SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € pour le Contrat d'Aménagement Régional

2018-038 : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PAYEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 30 voix pour et 1 abstention (Madame Fabienne VAUGARNY ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : Décide d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur David CARVALHO au taux de 86% à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 : Précise que le montant de cette indemnité est calculé par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos et qu'elle est acquise au comptable pour l'année en cours.

ARTICLE 3 : Précise que la dépense sera imputée à la nature 6225.

2018-039 : CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SQY POUR LA RENOVATION DE VOIRIE, L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES ET LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES PARMENTIER ET DE LA BIENFAISANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2018-040 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (RODP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Fixe à 7 473 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine du domaine public communal par ENEDIS.

Autorise Madame le Maire à solliciter ENEDIS pour le versement de la RODP.

2018-041 : INSTAURATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR CERTAINES RUES ET PARKINGS DE LA COMMUNE – DETERMINATION DU FORFAIT POST STATIONNEMENT – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) EN VUE DU TRAITEMENT DE CES FORFAITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : Décide d'instaurer le principe d'une redevance de stationnement dans certaines rues de la commune.

ARTICLE 2 : Décide de fixer à 0.25 euros par 15 min le montant de cette redevance.

ARTICLE 3 : Décide de fixer à 17 euros le montant du forfait post-stationnement

ARTICLE 4 : autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI (cycle complet)

ARTICLE 5 : Les automobilistes pourront contester l'avis de paiement du forfait post-stationnement. Pour cela, ils devront introduire un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) dans un délai maximum d'un mois suivant la date

de notification de l'avis de paiement du FPS. Un recours devant la commission du contentieux du stationnement payant dans un délai d'un mois suite au rejet du RAPO ou contre le titre exécutoire.

2018-042 : CONVENTION DE PARTENARIAT PROPOSEE PAR LA VILLE DE PLAISIR A LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 13 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et +6 abstentions

ARTICLE 1 : approuve la convention de partenariat pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2018,

ARTICLE 2 : la dépense, correspondant au remboursement de 10 000 EUROS, sera inscrite au budget de la ville,

2018-043 : AUTORISATION AU MAIRE A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES TERRAINS DE TENNIS RUE JACQUES DUCLOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis de construire pour la construction et réhabilitation des courts de tennis situés rue Jacques Duclos.

2018-044 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créations /suppressions	Final
Filière Administrative			
Rédacteur	5	+1	6
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12	-2	10
Adjoint administratif	11	+1	12

Filière Médico-sociale			
Agent social	12	+1	13
Filière Technique			
Technicien principal de 1ère classe	2	-1	1
Agent de maîtrise	20	+1	21
Filière Animation			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	4	-1	3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	9	-1	8
Adjoint d'animation	48	+3	51
Filière Police			
Brigadier Chef	2	-1	1
Filière Culturelle			
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	-1	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	-1	0
Adjoint du patrimoine	3	-1	2

> soit 9 suppressions et 7 créations.

2018-045 : CONVENTION PORTANT ACORD DE PARTAGE DES FRAIS D'ECOLAGE AVEC L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE DE BAILLY POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre l'Institut d'Éducation Motrice et la ville des Clayes-sous-Bois et autorise Madame le Maire à la signer.

2018-046 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ZOOM AVENIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 450 euros à Mademoiselle Jeanne ROCHE.

ARTICLE 2 : La dépense est inscrite au budget de la ville, nature 6714 fonction 422.

2018-047 : CONVENTION DE PRESTATIONS MUSICALES A TITRE GRACIEUX AVEC L'ASSOCIATION DS CULTUREL ET TRADITION DE L'OCEAN INDIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'approuver cette convention

2018-048 : CONVENTION PROPOSEE PAR LA VILLE DE PLAISIR RELATIVE AU DISPOSITIF « PASSEPORT-JEUNES VACANCES D'ETE 2018 » DU 9 JUILLET AU 31 AOUT 2018 POUR DES ENTREES AU CINEMA PHILIPPE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'approuver cette convention

ARTICLE 2 : les recettes seront inscrites au budget de la ville,

2018-049 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : les bénéficiaires sont :

✓ **Association SOLI-SÉ**

Une subvention de **750 €** est proposée afin de participer aux frais engagés par l'association pour la venue du Conseiller Technique du musée des armées de Dakar, lequel interviendra dans les écoles, collèges et lycée, dans le cadre des manifestations organisées par le collectif du centenaire, du 5 au 18 novembre prochain.

✓ **Association des Musulmans des Clays (AMC) : Sortie au Parc Saint-Paul**

Une subvention de **500 €** est proposée pour aider au financement d'une sortie au profit de 78 personnes, dont 66 enfants fréquentant les activités de l'association. Cette initiative

permet à l'association de proposer une sortie familiale dont les coûts générés par les droits d'entrée et le transport ne peuvent être totalement supportés par les familles. La participation de la ville permet de réduire les coûts pour les familles.

✓ **AS du Collège Anatole France : *Voyage montagne et secourisme***

Une subvention de **1450 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles (58 élèves) dont les enfants prendront part au voyage organisé en Janvier 2019 à Valloire. Ce séjour s'inscrit dans la démarche de formation des élèves aux gestes de premiers secours et à une mise en pratique dans le contexte des sports de montagne.

✓ **AS du Collège Anatole France : *Championnat de France UNSS de RAID***

Une subvention de **202 €** est proposée pour équilibrer le budget de l'association consacré au Championnat de France UNSS de Raid Multi-activités : course d'orientation, VTT, canoë, canyon, run and bike ... Neuf personnes (4 jeunes et 5 adultes) ont participé, sur la période du 26 au 30 mai 2018, à cet événement.

✓ **USMC – Tumbling : *Championnat du Monde catégorie âge en Russie***

Une subvention de **900 €** est proposée afin d'apporter une aide au financement par l'association du déplacement d'un athlète au Championnat du Monde de Tumbling en Russie, du 12 au 19 novembre 2018.

✓ **Cercle Généalogique de Villepreux (CEGEVI)**

Une subvention de **550 €** est proposée pour aider au financement de l'exposition réalisée par l'association dans le cadre du programme des manifestations du « collectif centenaire » en novembre 2018. Même si l'association a bénéficié d'un fort soutien logistique et technique de la ville, les frais annexes ont grevé le budget de cette association qui ne bénéficie que d'une faible trésorerie.

ARTICLE 3 : Les crédits alloués sont inscrits au budget principal de la Ville et la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire nature 020 fonction 6574.

2018-050 : HORAIRE DE FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES LUNDIS 31 DECEMBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'approuver ce nouvel horaire pour les lundis 31 décembre,

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 2 Juillet 2018

**Pour le Maire empêché,
le 1^{er} adjoint,**

Philippe GUIGUEN